

Pour être élue

Du point de vue pratique, nous voudrions ajouter ici quelques précisions pour les futures candidates au Tribunal de Commerce de Paris (les formalités étant sans doute les mêmes dans les départements).

A Paris, un candidat aux élections consulaires désirant poser sa candidature avec quelque succès, devra la faire agréer par son syndicat professionnel et c'est le syndicat lui-même qui la présentera au *Comité des Elections Consulaires*.

Ce comité fait alors procéder à une enquête et à ce moment là le candidat devra lui-même faire quelques visites, notamment au Président du Tribunal. *La liste présentée par le Comité passant généralement intégralement, si une femme de valeur arrive à s'y faire donner une place l'an prochain, elle aura toutes les chances d'être élue.* Les élections ont généralement lieu à Paris au début de Décembre, c'est donc en Septembre et en Octobre que se décident et s'organisent les listes. Que les femmes commerçantes d'esprit juridique et que la fonction tente, y songent donc dès maintenant. Il n'est pas trop d'une année pour prendre ses dispositions.

C.B.

1931-19-12
n° 1002